

DÉCLARATION DE POLITIQUE

Sécurité & Qualité

En tant qu'entreprise dynamique, Encoso NV veut se profiler auprès des clients et des partenaires de construction comme l'expert en travaux de câblage, de mise à la terre, de raccordement et de télécommunication dans des environnements industriels, ferroviaires et d'infrastructure.

En tant qu'employeur professionnel dans le secteur de la construction, Encoso NV veut créer un climat d'entreprise stable, responsable, rentable et structuré, avec un environnement de travail agréable et sûr, où les employés peuvent développer tout leur potentiel et sont appréciés au maximum pour leur engagement, leurs connaissances et leur enthousiasme.

Nous pouvons réaliser cette mission en travaillant dans un souci de qualité, en étant orientés vers le client, en étant sûrs, sains et respectueux de l'environnement, de sorte que tous les aspects négatifs résultant d'accidents, d'incidents, de dommages ou de clients insatisfaits soient réduits à un minimum absolu.

Cette vision souligne notre souci du bien-être de nos employés, de nos clients et des tiers (prévention des dommages corporels), de notre équipement et de celui de nos clients et des tiers (prévention des dommages), de l'environnement (prévention des problèmes environnementaux) et de l'environnement dans lequel nous travaillons. Nous nous référons également à la législation nationale et régionale en vigueur :

- 1) La loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, également appelée « loi sur le bien-être », est la loi de base en matière de sécurité et de santé au travail.
- 2) Le décret du gouvernement flamand du 1er juin 1995 contenant des dispositions générales et sectorielles en matière d'hygiène de l'environnement (VLAREM II).
- 3) Le décret sur le sol du 27 octobre 2006 relatif à l'assainissement et à la protection du sol.

Nos employés, fournisseurs, sous-traitants et toutes les forces supplémentaires engagées sont sélectionnés, formés et activement soutenus de manière à ce que les objectifs visés puissent être atteints.

En interne, les routines et procédures nécessaires sont mises en place afin de créer un climat de préservation par le biais d'un autocontrôle permanent et d'un retour d'information dans l'ensemble de l'entreprise, l'optimisation et l'amélioration continue non seulement de la qualité et de la satisfaction du client, mais aussi de la sécurité, de la santé et de l'environnement.

Lors de l'achat de produits, de matériaux, d'installations ou de machines, la sécurité, la santé et les aspects environnementaux économiquement viables sont pris en considération. En outre, l'efficacité, la précision et la sécurité des matériaux, des équipements et des outils utilisés sont régulièrement vérifiées. On veille à ce que tous les déchets soient éliminés correctement et à ce que les substances dangereuses (pour l'environnement) soient manipulées avec précaution afin d'éviter toute atteinte à l'environnement.

Pour la mise en œuvre correcte de ces systèmes, tous les employés sont censés connaître la présente déclaration de politique générale, en assumer la responsabilité et faire preuve de l'autodiscipline nécessaire.

Toutefois, le maintien de la politique de qualité et de SSE établie dépend de l'engagement de toutes les personnes concernées !

Date: 02/05/2024

Rédigé à Heusden

Directeur général d'Encoso NV
Nikolaas Vermeulen